



Schéma Départemental des Collèges 2009-2013
Présentation du programme d'investissement et des
mesures d'évolution du réseau des collèges publics
de Moselle

La démarche et la méthodologie adoptées

La Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales a confié au Conseil Général des compétences nouvelles dans le domaine de l'Education qui trouvent notamment à s'exercer en matière de définition de la consistance du réseau départemental des collèges ou de définition de leur secteur de recrutement.

L'article 213-1 du Code de l'Education stipule en effet que les Départements arrêtent désormais la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves, après avoir recueilli l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social.

Ces responsabilités nouvelles sont assurées par les Départements depuis le 1^{er} janvier 2005 et perdurent nonobstant les mesures prises depuis mai 2007 visant à assouplir la carte scolaire et à faciliter l'octroi de dérogations.

En Moselle, ce transfert de compétences entre l'Etat et le Conseil Général a été réalisé dans un contexte sensible marqué la fermeture du collège de Nilvange.

Soucieux de s'appropriier pleinement ses nouvelles responsabilités et d'être en mesure de formuler ses propres préconisations et propositions en matière d'évolution du réseau des collèges de Moselle, le Conseil Général a défini et explicité, dans une délibération adoptée à l'occasion de sa 2^e Réunion Trimestrielle de juin 2005, sa méthodologie d'approche et d'analyse de la carte scolaire.

Cette délibération marque l'engagement d'une vaste réflexion dont l'objectif affiché est de parvenir à rédiger et à proposer aux conseillers généraux, un projet de Schéma Départemental des Collèges courant jusqu'en 2013.

Le travail d'état des lieux et d'élaboration de préconisations relatives à l'évolution et à l'adaptation du réseau des collèges publics de Moselle aux nouvelles réalités démographiques et territoriales a été orienté par l'adoption, par l'Assemblée délibérante, d'une série de critères.

Au nombre de cinq, ces critères d'analyse de la situation des collèges et des territoires de Moselle ont conduit à examiner les caractéristiques :

- de la population des différents territoires et bassins de vie de Moselle,
- des secteurs de recrutements et de la population scolaire de chaque établissement,
- de l'établissement sur le plan des options et enseignements spéciaux proposés, des taux d'orientation post-3^e, des coûts de fonctionnement...,
- du collège sur le plan physique en termes d'équipements, d'état général...,
- liées à l'environnement de l'établissement et à son insertion dans la vie locale, associative, économique...

A partir de ces critères et des éléments statistiques nombreux et variés collectés auprès des autorités académiques, de l'INSEE, des services du Conseil Général, un état des lieux détaillé de la situation des établissements de chaque territoire de Moselle a pu être dressé à la mi-2006.

Parallèlement à l'établissement de cet état des lieux, le Conseil Général a missionné le laboratoire de géographie de l'Université de Metz (CEGUM) pour définir, sur des zones d'études prioritaires (bassin thionvillois, agglomération messine, bassin houiller), une méthodologie permettant d'une part d'apprécier la pertinence des secteurs de recrutement des collèges « hérités » de l'Etat, d'autre part, d'établir une typologie des établissements sur la base de trois dimensions (sociétale, économique-démographique, éducative) afin de mettre en exergue les atouts ou les points de fragilités des établissements.

Les résultats de ces différentes études ont été présentés aux élus de la 3e Commission au cours de l'année 2007.

Cette phase d'études et d'analyses détaillées et approfondies a permis au Conseil Général de s'approprier ces nouvelles compétences et d'esquisser des premières préconisations ainsi que des scénarios d'évolution possible du réseau départemental des collèges.

Les propositions et la programmation présentées et détaillées ci-après constituent l'aboutissement, d'une part, de cette démarche de réflexion engagée en juin 2005, d'autre part, du partenariat et de l'échange régulier d'informations et d'analyses, constamment entretenu depuis 2006, entre le Conseil Général et l'Inspection Académique.

Un groupe de travail associant les services de ces deux institutions s'est en effet réuni près d'une douzaine de fois entre janvier 2006 et juillet 2008 pour débattre, discuter, amender, parfois retirer, un certain nombre de scénarios envisageables.

Les propositions contenues dans le présent document sont, dès lors, totalement partagées avec l'Inspection Académique qui s'est par ailleurs engagée à accompagner la démarche du Conseil Général au cours de la phase de mise en œuvre des mesures de fusion ou de fermetures d'établissements qui pourraient être décidées.

Quelques chiffres de l'état des lieux :

Collèges publics de Moselle	Rentrées scolaires				
	1996	2000	2004	2008	2012
Effectif total (élèves)	53 340	52 054	47 299	42 812	43 300
Nombre d'établissements	96	96	96	95	93
Capacité d'accueil totale du réseau	52 852	52 852	52 852	52 187	51 444

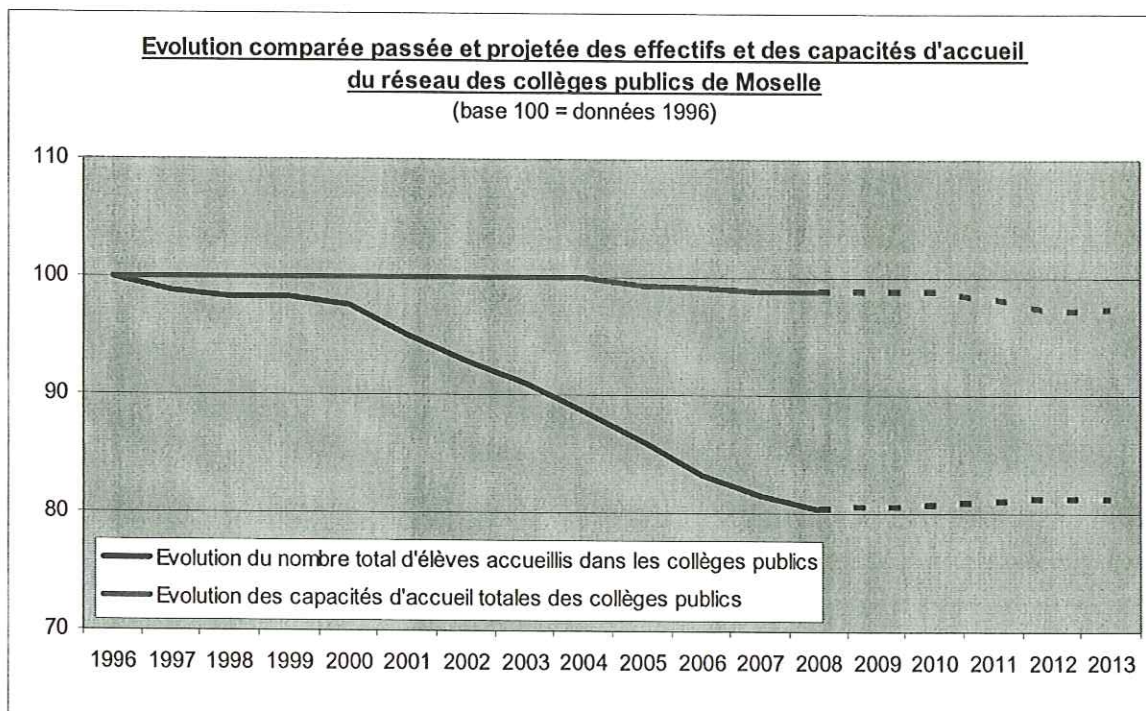
19.7 % d'élèves en moins scolarisés dans les collèges publics de Moselle entre les rentrées scolaires 1996 et 2008, soit une perte de plus de 10 500 élèves ou d'un élève sur cinq.

9 collèges fragilisés qui affichent des pertes d'effectifs supérieures à 40 % entre les rentrées scolaires de 2000 et de 2008.

12 collèges seulement qui affichent une évolution positive de leurs effectifs entre les rentrées scolaires de 2000 et de 2008.

11 collèges ont un taux d'occupation (rapport entre effectifs accueillis et capacité d'accueil) inférieur à 60 % à la rentrée scolaire 2008.

Le taux d'occupation le plus faible constaté dans un collège est désormais de 39.9 %.



Les orientations départementales :

L'analyse opérée par secteur géographique permet de faire émerger les points forts ou les faiblesses des différents territoires de Moselle et d'en dessiner l'évolution probable dans le cadre d'un plan progressif et donc pluriannuel de redistribution des moyens d'enseignement.

Sur l'ensemble du Département, il convient d'effectuer les constats suivants :

- la proportion de la population relevant des catégories sociales et professionnelles défavorisées tend à augmenter,
- un fort vieillissement de la population ne permet pas d'espérer un taux de natalité significatif,
- la faible augmentation de la population constatée est essentiellement due à un phénomène migratoire réduit sur des zones très délimitées.

A l'échelle des territoires, les principaux faits remarquables sont les suivants :

- Sarrebourg et le secteur Audun-le-Tiche/Thionville bénéficient d'un mouvement de population en provenance d'autres départements ou d'autres pays,
- le Bassin Houiller ne bénéficie pas de cet apport de population et subit de fortes pertes,
- le secteur de Metz ne fléchit pas en raison de l'attractivité urbaine et suburbaine, mais une réorientation géographique des élèves qui se fait jour nécessite d'adapter le réseau des collèges. Les perspectives pour cette zone géographique sont néanmoins assombries par le départ désormais programmé de plusieurs unités militaires.

Fort de ces constats, des négociations engagées tout au long de ces trois dernières années, de l'adoption de la Loi du 11 février 2005 sur le Handicap et des évolutions économiques et sociales probables anticipées, il va être proposé à l'Assemblée délibérante du Conseil Général d'adopter une position volontaire en matière de réseau des établissements, d'équipement, de réhabilitation de collèges et de carte scolaire dont les objectifs sont les suivants :

- préserver la mixité sociale,
- offrir des conditions d'accueil de qualité dans les établissements mosellans,
- renforcer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,
- garantir aux élèves un égal accès aux établissements et un équilibre en tout point du territoire.

La mise en œuvre de ces objectifs est incarnée dans la proposition d'une démarche globale pour les années 2009-2013 dont la finalité est d'adapter le réseau des collèges publics de Moselle aux nouvelles réalités et aux nouvelles exigences qu'il doit satisfaire, que celles-ci soient démographiques, territoriales, législatives ou qualitatives..

Toutes les mesures qui seront proposées à l'Assemblée délibérante du Conseil Général participent de cette volonté d'assurer l'adéquation aux nouveaux besoins et l'amélioration générale des conditions d'enseignement offertes aux jeunes mosellans.

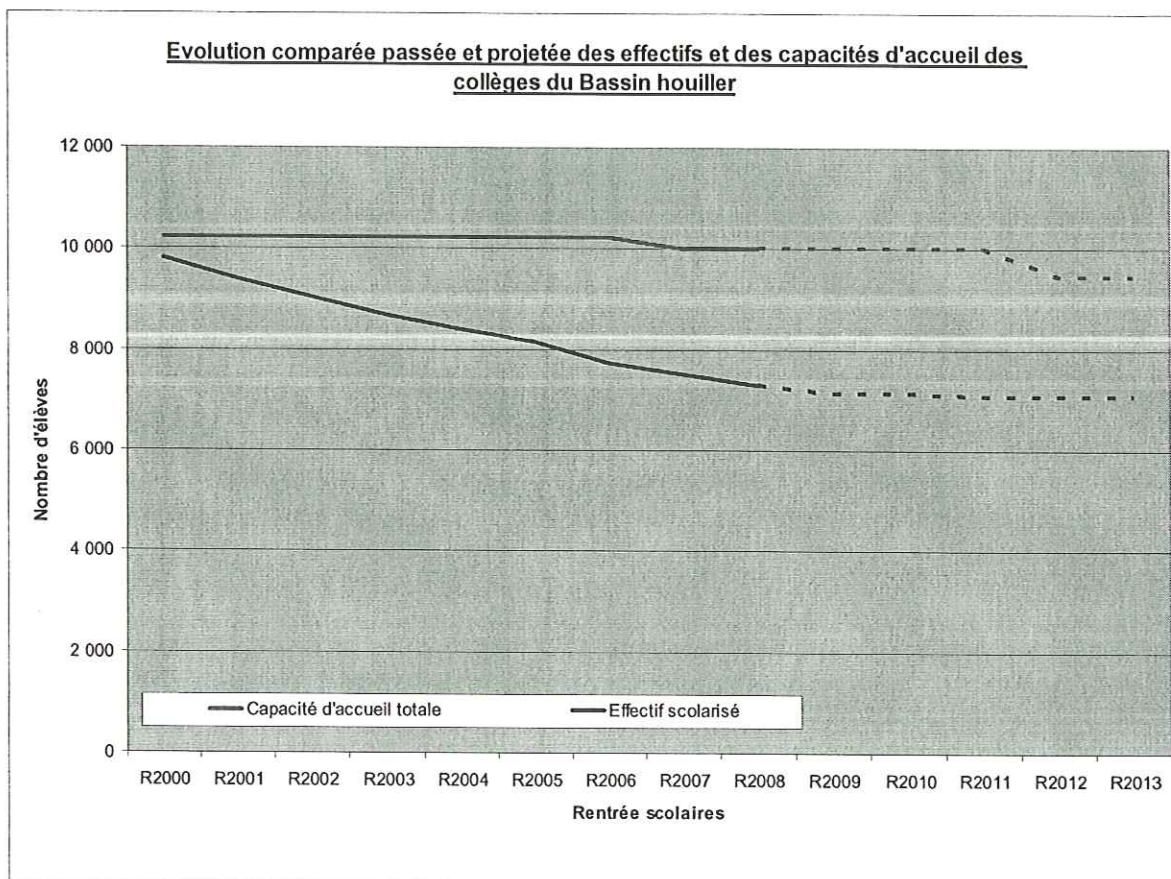
Pour y parvenir, deux séries de mesures fortement imbriquées et concomitantes sont envisagées :

- d'une part un plan d'investissement massif dans les collèges dont l'adoption permettrait de consacrer plus de 200 M€ entre 2009 et 2013 à l'amélioration de leurs états techniques et fonctionnels,
- d'autre part une évolution raisonnée de la consistance du réseau des collèges.

L'amélioration qualitative des établissements serait doublée d'une approche d'amélioration du service public de l'Education, d'une réflexion sur le maillage du territoire et les conditions d'accès des populations au service public de l'Education pour que chaque collège réponde à ses objectifs pédagogiques et que chaque élève y vive une scolarité épanouie à proximité de sa famille.

La déclinaison territoriale des orientations et le détail des mesures proposées :

A. Territoire du Bassin Houiller :



Fusion de deux établissements et restructuration :

Le principe d'une fusion entre les collèges A. Fournier et A. Camus de Freyming-Merlebach va être proposé.

Il s'agirait d'accueillir, sur un seul établissement, l'ensemble des collégiens originaires de la commune.

La mise en œuvre de cette mesure s'accompagnerait, a minima, d'une restructuration d'un des deux établissements ou peut-être même d'une reconstruction complète d'un nouvel établissement sur un autre site.

Des études détermineraient l'option à privilégier une fois le principe d'une fusion arrêté par l'Assemblée départementale.

Cette opération s'accompagnerait cependant de la fermeture d'au moins un des deux établissements actuels de la ville qui pourrait intervenir à l'horizon 2012.

Modification de secteurs de recrutements :

Ce projet de fusion entre les collèges de Freyming-Merlebach pourrait s'accompagner, à la marge, d'une modification du secteur de recrutement de Freyming-Merlebach consistant à en détacher la commune de Betting-lès-Saint-Avold dont les enfants pourraient être orientés vers le collège d'Hombourg-Haut dont il est proposé la reconstruction.

Fusion et confortation pédagogiques :

Les baisses d'effectifs relevées au niveau des deux établissements de Creutzwald amènent à proposer, dans un premier temps, une fusion pédagogique entre les collèges Garang et du Breckelberg qui pourrait être effective dès la rentrée de septembre 2010.

Il s'agirait ainsi de constituer un établissement multi-sites.

Les deux établissements auraient néanmoins vocation à fusionner complètement à plus long terme.

Le Conseil Général pourrait envisager de procéder à une confortation pédagogique et fonctionnelle importante du collège Garang ainsi qu'à une restructuration légère de l'établissement entre la mi-2010 et la mi-2011. La SEGPA serait également renouvelée.

Reconstruction :

Le collège R. Schuman d'Hombourg-Haut pourrait faire l'objet d'une reconstruction avec un achèvement des travaux envisagé en 2013.

La capacité du collège d'Hombourg-Haut pourrait, dans ce cadre, être adaptée aux nouvelles réalités démographiques de son secteur de recrutement. Cet établissement est en effet aujourd'hui largement surdimensionné par rapport aux besoins.

Rénovation et confortation pédagogique :

Le collège P. Adt de Forbach - labellisé Ambition Réussite - pourrait bénéficier d'une confortation pédagogique via la modernisation de ses pôles technologiques et sciences. La demi-pension de l'établissement devrait par ailleurs être reconstruite pour une mise en service à la mi-2011 et un coût total estimé à 3 M€.

Le classement particulier du collège P. Adt justifie la mise en œuvre de mesures particulières.

Le collège et la SEGPA de Behren-Lès-Forbach, malgré une très forte diminution enregistrée de leurs effectifs et un très faible taux d'occupation qui auraient pu militer en faveur de leurs fermetures, seront maintenus dans leur configuration actuelle.

L'établissement pourrait par ailleurs faire l'objet, dès 2009, d'une rénovation simple pour un montant de 500 000 €. Il s'agirait, ici encore, de conforter et d'accompagner un collège labellisé « Ambition Réussite ».

Réhabilitation lourde :

Afin de maintenir l'attractivité des autres collèges du district, des opérations de maintenance lourde, échelonnées entre 2010 et 2012 et d'un montant de l'ordre de 2 M€, pourraient être réalisées au niveau des collèges de Petite-Rosselle et de Stiring-Wendel.

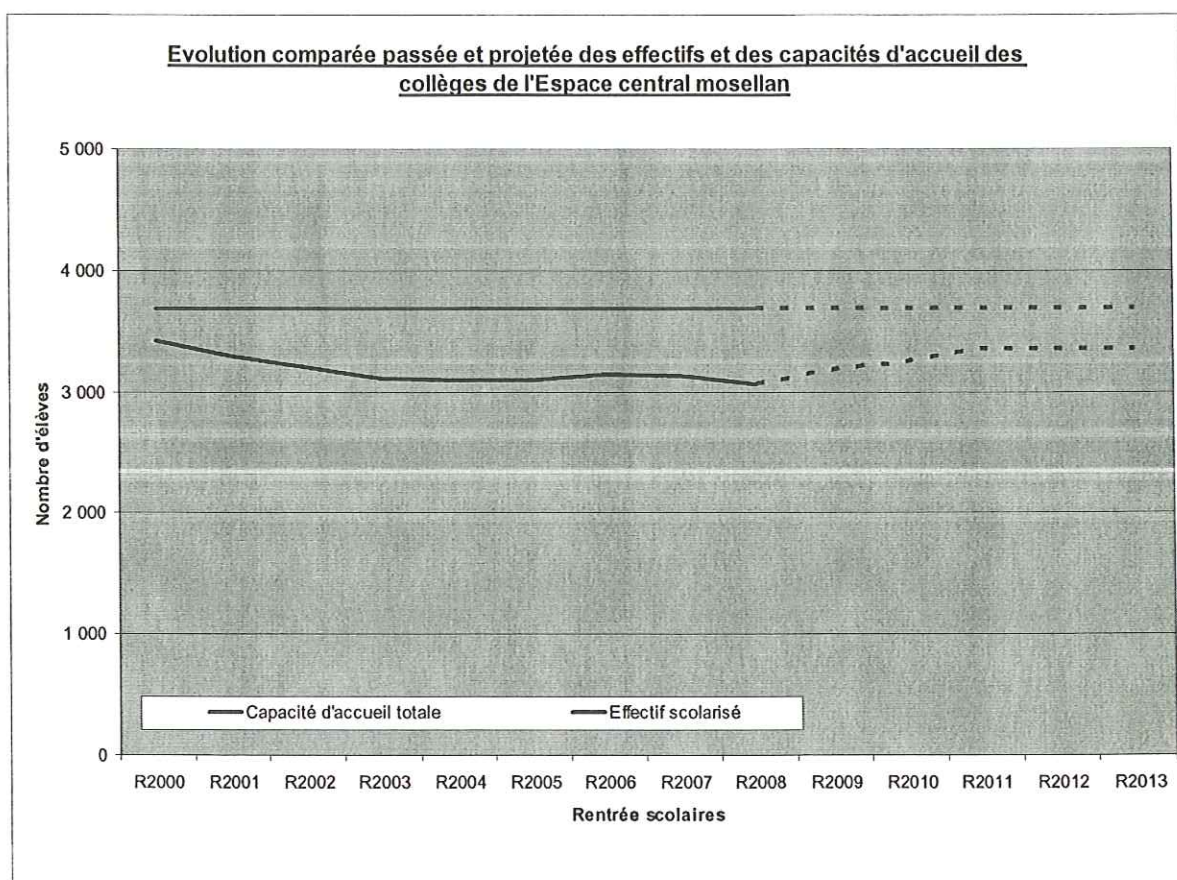
Elles permettraient notamment de procéder à la démolition des locaux désaffectés de l'ancienne SEGPA de ce dernier établissement.

Rénovation et restructuration légère

Le collège de L'Hôpital, dont le fonctionnement n'est pas remis en cause malgré des baisses d'effectifs importantes, pourrait faire l'objet d'une restructuration à partir de 2012.

Des travaux de rénovation en profondeur pourraient par ailleurs être engagés au niveau du collège de Farébersviller en 2009.

B. Territoire de l'Espace central mosellan :

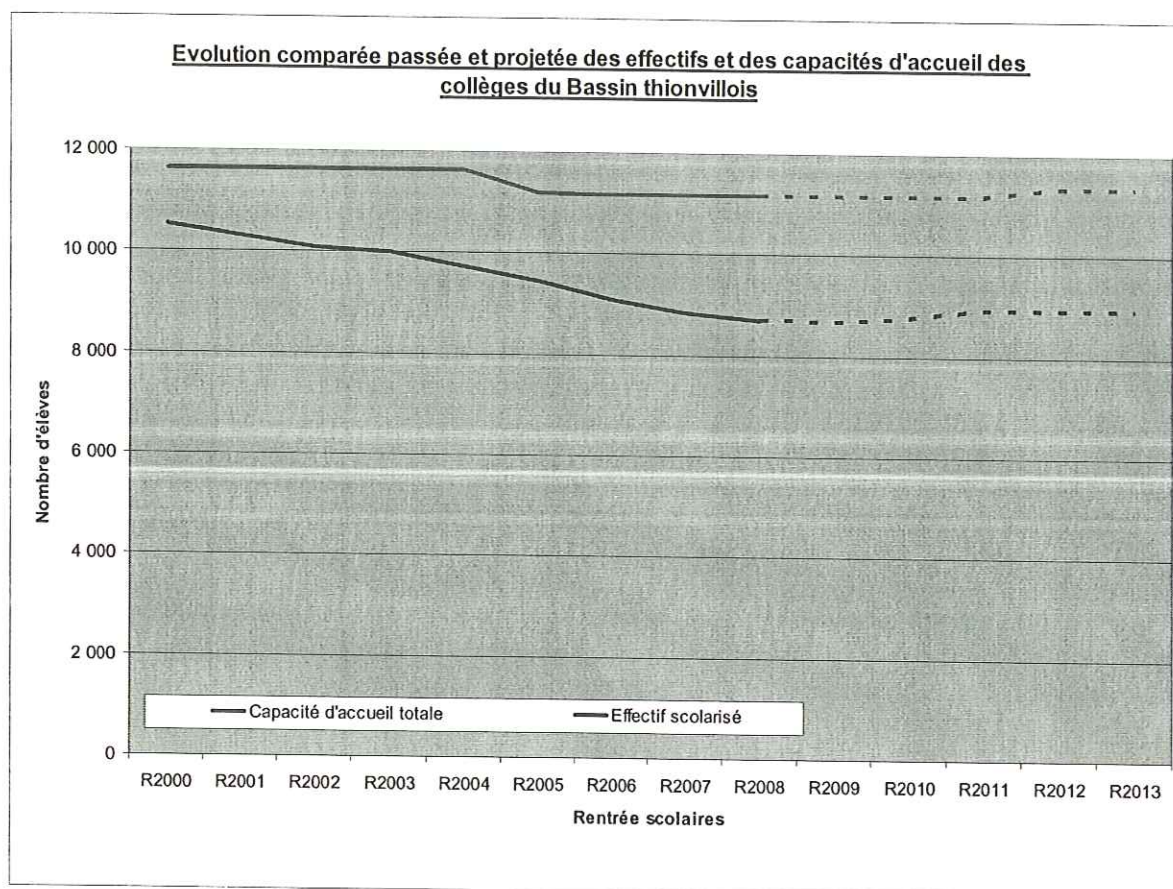


Reconstruction :

La reconstruction du collège de Morhange devrait être achevée pour la rentrée 2012.

Une opération similaire pourrait être envisagée pour le collège P. Verlaine de Faulquemont avec un achèvement des travaux envisagé à la mi-2013.

C. Territoire du Bassin thionvillois :



Reconstruction :

Le nouveau collège de Kédange-sur-Canner devrait être livré à la rentrée 2012. Il est proposé de le doter d'une aire couverte polyvalente ce qui pourrait conduire à réévaluer l'autorisation de programme relative à cette opération pour la porter désormais à 20 M€.

Restructuration lourde et modification de secteur de recrutement :

Devant l'impossibilité d'accroître significativement la capacité d'accueil du collège de Cattenom en dépit des travaux qui pourraient y être réalisés à compter de l'année 2012, la physionomie de son secteur de recrutement pourrait être revue afin de limiter la situation de sureffectifs que connaît l'établissement.

Un redécoupage territorial des secteurs de recrutement pourrait s'effectuer au profit des collèges de Sierck-les-Bains ou d'Hettange-Grande ce qui supposerait, le cas échéant, quelques aménagements d'ampleur limitée et envisageables dès 2010.

Restructuration lourde :

Un programme de restructurations est envisagé pour les collèges de Fontoy, de Hayange-Hurlevent et d'Audun-le-Tiche. Il prévoit la mobilisation de près de 30 M€ pour l'ensemble de ces opérations dont le lancement serait échelonné entre 2011 et 2013 dans l'ordre précité.

Pour le collège de Fontoy, il s'agirait également d'en augmenter la capacité d'accueil afin d'accompagner l'expansion que connaît ce secteur de la Moselle compte tenu de sa proximité avec le Grand-duché du Luxembourg.

Restructuration légère et opération de mise en valeur :

Les collèges P. Valéry et La Milliaire de Thionville, situés en zone périphérique de la ville, connaissent des diminutions d'effectifs importantes et tendent à concentrer, au niveau de l'agglomération thionvilloise, l'accueil de populations fragiles.

Le collège P. Valéry serait conforté par des travaux d'un montant minimum de 5 M€ qui pourraient débuter en 2013, voire même faire l'objet d'une opération de plus grande ampleur. Ce point sera mis à l'étude dans les tous prochains mois. Il est proposé d'étudier la possibilité d'un déport temporaire des élèves de cet établissement sur le collège La Milliaire pendant la durée de ces opérations, mais la définition technique de l'intervention sera affinée dans les tous prochains mois.

Le collège La Milliaire ferait, quant à lui, l'objet d'une restructuration légère évaluée à 2 M€ en 2012 et 2013 qui permettrait d'en améliorer l'aspect extérieur et d'en conforter le fonctionnement pédagogique. Toutefois, un diagnostic technique fin sera également engagé, qui permettra, le cas échéant, d'affiner l'enveloppe financière prévue.

Fusion pédagogique :

Une fusion des collèges de Volmerange-Lès-Mines et d'Hettange-Grande avec maintien des deux sites va être proposée pour une mise en œuvre à l'horizon 2010.

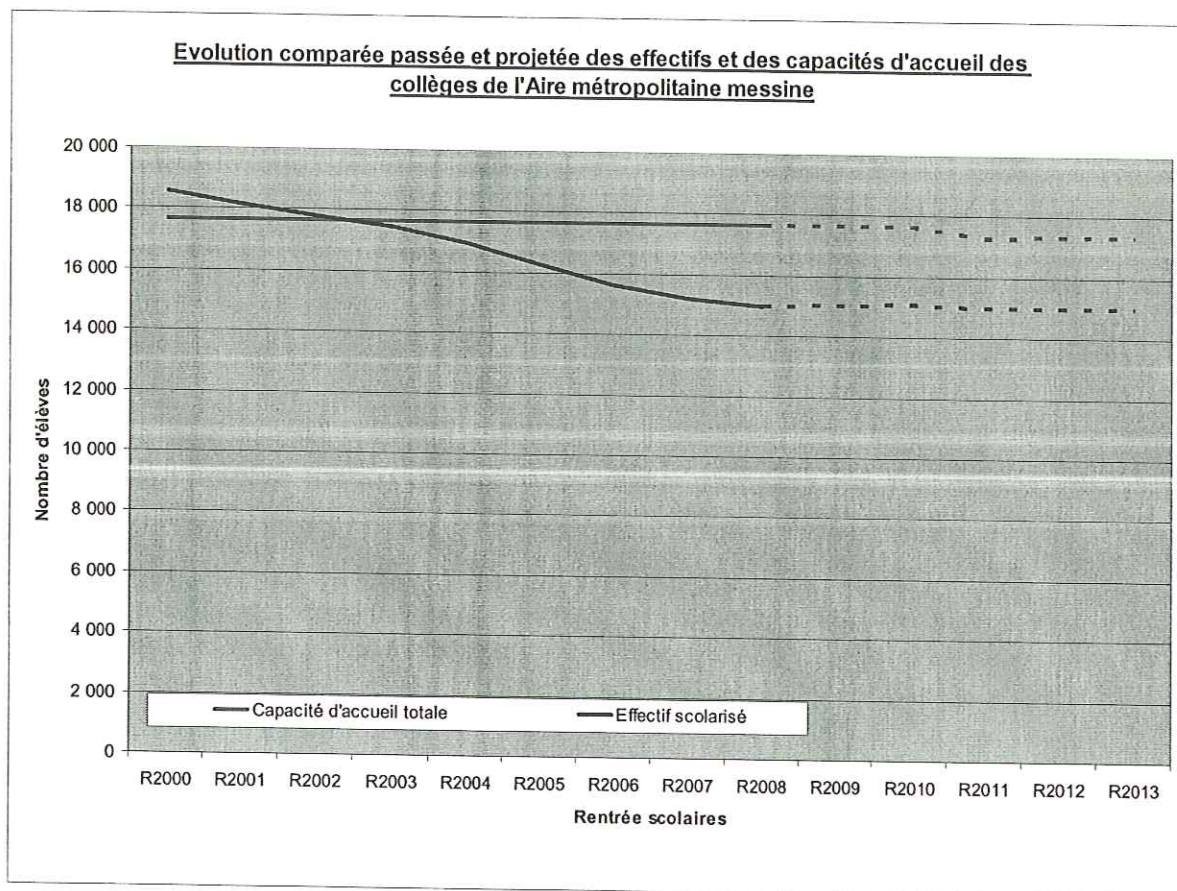
Cette mesure permettrait de conserver les deux établissements en optimisant cependant leur fonctionnement technique et pédagogique.

La pérennisation du site de Volmerange-les-Mines s'accompagnerait de divers travaux pour une somme de l'ordre de 600 000 € qui comprendraient notamment, courant 2010, la transformation de la demi-pension du collège pour lui permettre de fonctionner sur un mode d'alimentation en repas de type « liaison froide » à partir d'une cuisine centrale située à Vitry-sur-Orne ou à Hettange-Grande.

Rénovation légère et confortation pédagogique :

Une rénovation fonctionnelle des collèges d'Uckange et de Fameck pourrait également être programmée entre la mi-2009 et la mi-2010. Cet accompagnement particulier se justifie par la spécificité de ces établissements classés en ZEP. 600 000 € pourraient être mobilisés pour chacune de ces opérations.

D. Territoire de l'Aire métropolitaine :



Ouverture d'un nouvel établissement :

Un nouvel établissement doit être construit sur le ban de la commune de Verny pour tenir compte des déplacements de population à l'œuvre au niveau de l'aire métropolitaine et du développement immobilier et démographique observé dans le Sud messin.

Le secteur de recrutement du collège de Verny permettrait de désengorger le collège P. Verlaine de Metz-Magny.

L'objectif est de pouvoir disposer de ce nouvel équipement à compter de la rentrée de septembre 2012.

Reconstruction :

Les travaux relatifs à la reconstruction du collège du Ban-Saint-Martin pourraient débuter à l'horizon 2013 ou 2014.

L'opération reste cependant soumise à des contraintes techniques et financières fortes si celle-ci doit être réalisée sur le site de l'actuel collège dans la mesure où celui-ci est classé en zone inondable. Des recherches visant à trouver un autre terrain se poursuivent, ainsi qu'une réflexion urbanistique menée en partenariat avec la commune, pour trouver le meilleur fonctionnement possible à terme.

Fermeture de collèges :

La surcapacité d'accueil importante observée au niveau de l'ensemble des collèges de l'agglomération messine, et tout particulièrement au niveau de la ville-centre et de sa proche périphérie, amène à proposer la fermeture de deux établissements :

1- Le collège R. Schuman de Metz :

L'actuel secteur de recrutement du collège R. Schuman, qui se compose d'une seule école élémentaire, pourrait être rattaché à celui du collège P. de Vigneulles.

4 M€ pourraient être consacrés à la réfection de l'externat de ce dernier établissement.

La fermeture du collège R. Schuman pourrait ainsi être effective à la rentrée 2011.

Cette mesure permettrait de conforter un établissement qui a été assez largement fragilisé ces dernières années par une modification de son secteur de recrutement aux conséquences mal anticipées.

2- Le collège La Louvière de Marly :

Les collégiens originaires de la commune de Marly seraient scolarisés, à compter de la rentrée de septembre 2012, au niveau du collège P. Verlaine de Metz-Magny qui présente un meilleur état général.

Réhabilitation lourde :

Des opérations importantes, d'un montant total cumulé de près de 20 M€, sont déjà programmées au niveau des collèges de Metz-Arsenal, de Maizières-Lès-Metz et de Vigy.

Un investissement de 6 M€ pourrait être consenti, entre 2010 et 2012, pour la réfection du collège L. Armand de Moulins-lès-Metz.

Une restructuration lourde est également projetée pour le collège P. Valéry de Metz dont le lancement des études pourrait courir en 2012.

Restructuration lourde :

Les collèges d'Amnéville, de Moyeuve-Grande et de Talange devraient faire, dans les prochaines années, l'objet de restructurations.

Entre 2009 et 2013, 28 M€ devraient être consacrés à ces trois opérations dont les travaux débuteraient en 2010 au niveau du collège de Moyeuve-Grande.

Cette opération comporterait d'une part une réduction de la capacité d'accueil de l'établissement.

Enfin, la demi-pension du collège de Vitry-sur-Orne devrait être réalisée pour un montant total de l'ordre de 6M€.

Rénovation :

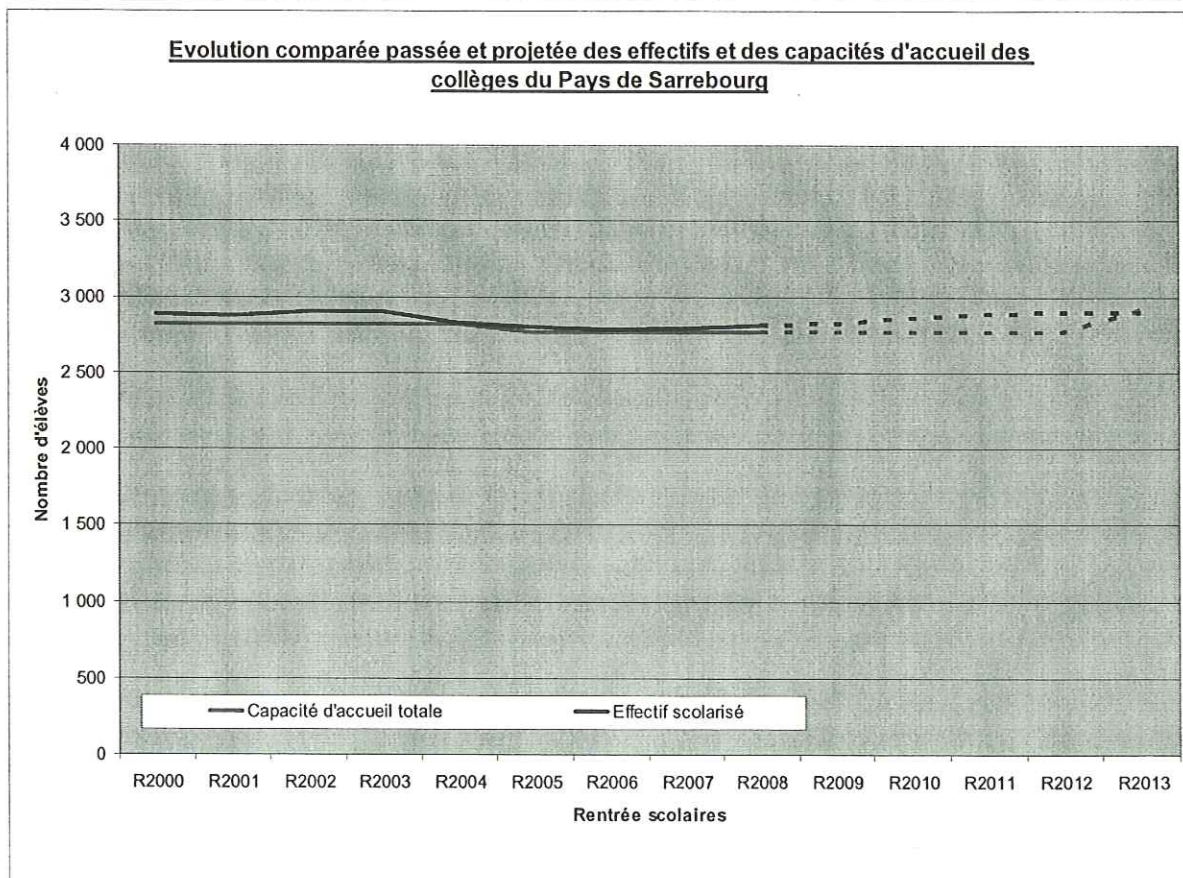
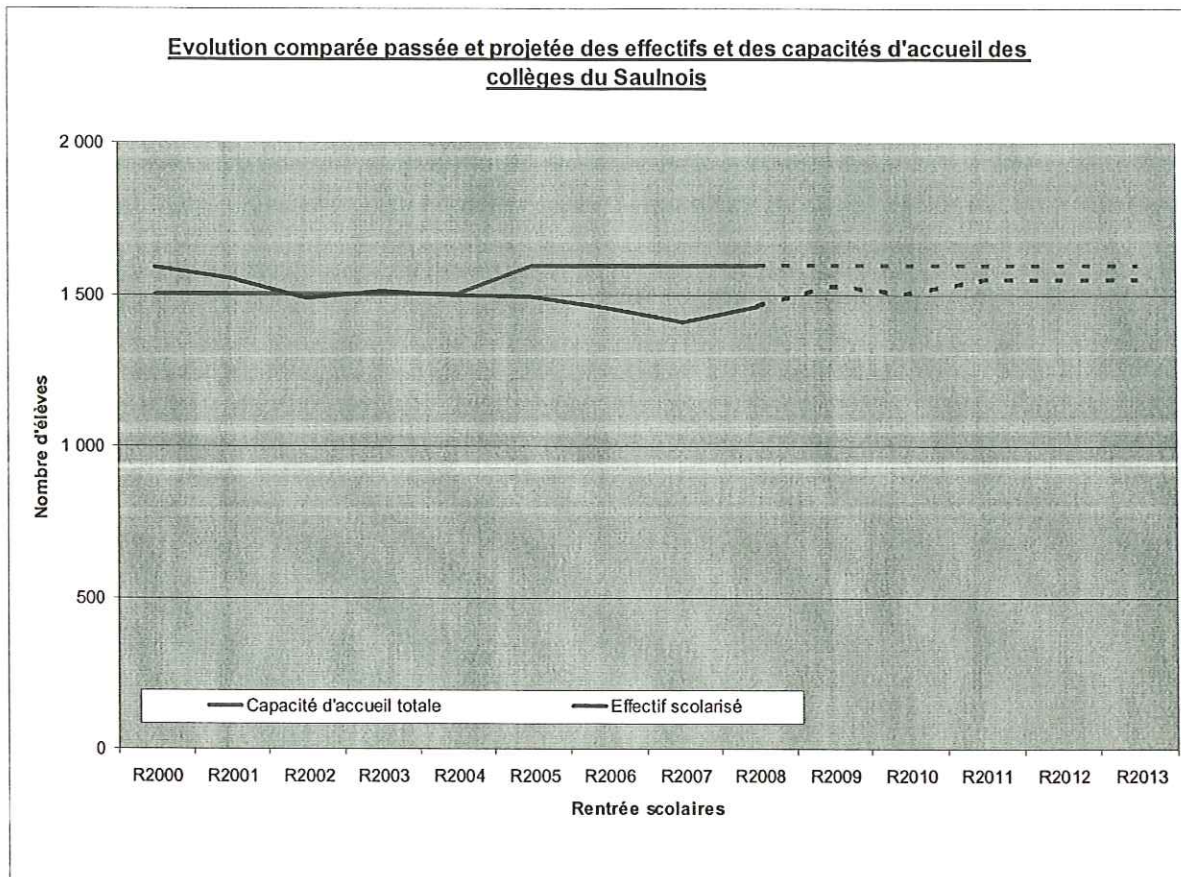
Des rénovations des collèges F. Rabelais, J. Rostand et Taison pourraient compléter la programmation des travaux à engager sur les établissements messins et permettre un fonctionnement optimal des établissements concernés.

Ces trois opérations représenteraient un investissement de l'ordre d'1.2 M€ et pourraient être réalisées entre la mi-2009 et la fin de l'année 2010.

Confortation fonctionnelle :

Une opération de confortation concernant le collège J. Ferry de Woippy pourrait être adoptée et mise en œuvre en 2009 pour tenir notamment compte des problématiques d'éducation prioritaire observées au niveau de cet établissement labellisé « Ambition Réussite ».

E. Territoire du Saulnois et du Pays de Sarrebourg :



Restructuration lourde et modification des secteurs de recrutement :

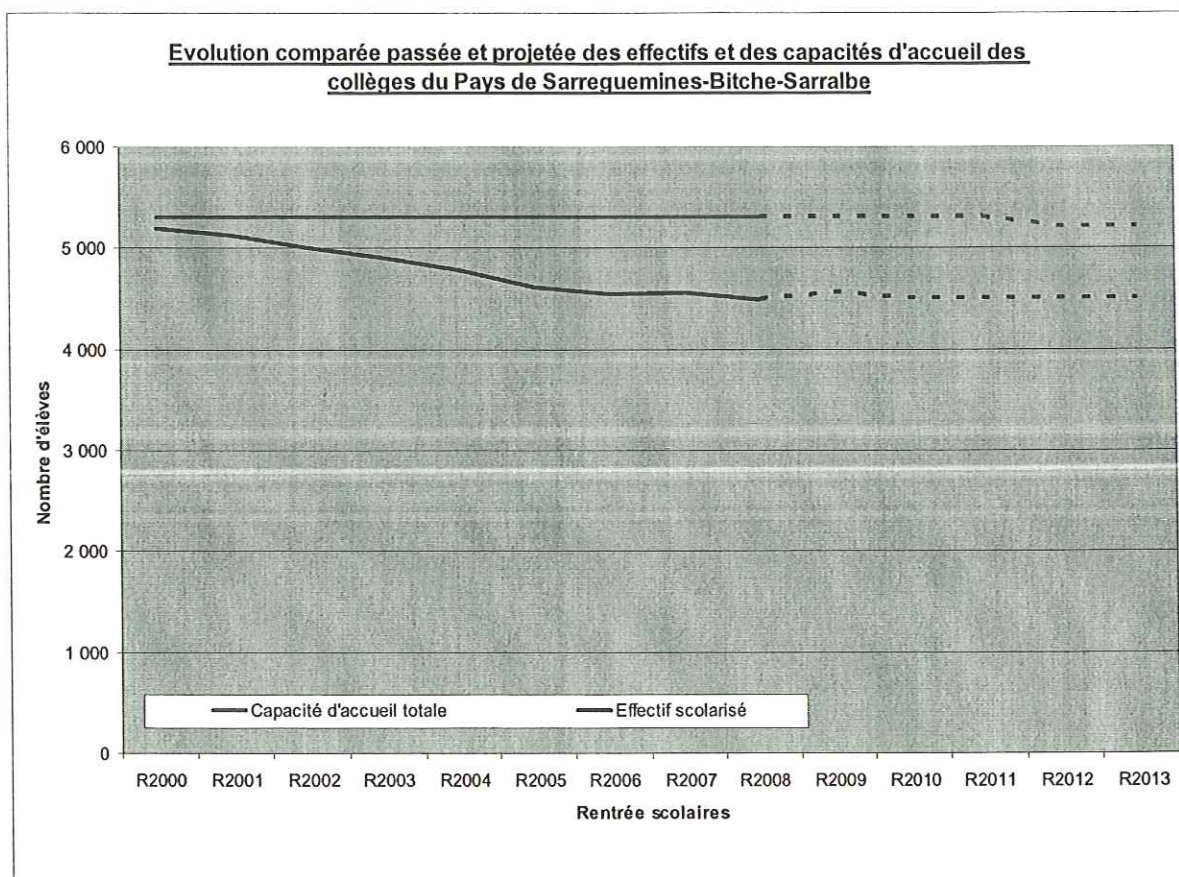
La nécessité d'apporter une réponse durable et efficace à la situation de sureffectif du collège P. Messmer de Sarrebourg amène à proposer une augmentation de la capacité d'accueil du collège d'Hartzviller, une reconfiguration de la cité scolaire Mangin ainsi qu'une redéfinition des secteurs de recrutement de ces trois établissements.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre une atténuation notable de cette situation de sureffectif à l'horizon de la rentrée 2013, au terme des opérations de restructuration des bâtiments du collège d'Hartzviller et de la cité scolaire Mangin qui devraient représenter un investissement de 12 M€ entre 2010 et 2013.

Pour la cité scolaire Mangin, ces travaux à l'étude permettraient de recentrer l'ensemble des élèves du collège et du lycée sur un seul et même site.

Concernant la cité scolaire Erckamnn-Chatrian de Phalsbourg, il est proposé d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des acteurs afin d'envisager sa reconstruction. Le site actuel présentant toutefois de fortes contraintes, plusieurs options techniques sont envisagées.

F. Territoire du Pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe :



Reconstruction :

Le collège de Sarralbe sera reconstruit et vraisemblablement livré fin 2011.

Restructuration partielle :

Une restructuration partielle du collège de Lemberg et une rénovation de la demi-pension du collège de Bitche pourraient être menées au cours de l'année 2010 pour un montant total cumulé de 4.5 M€.

Sectorisation scolaire :

Une réflexion pourrait être engagée sur un réaménagement des secteurs de recrutement des collèges de Sarreguemines ainsi que sur la possibilité de doter le collège Fulrad d'une aire couverte polyvalente.